

## Habitat - MOS Relogement - Versement d'une subvention à Habitat et Développement Local du Doubs (HDL)

**Mme POISSENOT, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur** : En 2003, dans le cadre du Programme de Rénovation Urbain sur les trois quartiers de Montrapon, Orchamps-Palente et Planoise, des démolitions et des réhabilitations de logements appartenant à Néolia ont nécessité le relogement de 25 ménages, répartis de la façon suivante :

- 8 ménages issus du quartier Ile de France/Planoise
- 11 ménages dans le quartier de la Bouloie/Les Montboucons
- 6 ménages habitaient le quartier Orchamps-Palente.

L'opération de relogement a été confiée à HDL dans le cadre d'une mission de Maîtrise d'Oeuvre Sociale (MOS), qui a débuté en septembre 2003 et s'est terminée en septembre 2005.

En cours de mission, Néolia a confié 15 ménages supplémentaires à HDL. Ils occupaient tous des immeubles à démolir sur le quartier de Montrapon.

En septembre 2005, la mission touchait à sa fin :

- Pour le quartier Ile de France/ Planoise : 5 ménages sur 8 étaient relogés ;
- Pour le quartier de Montrapon : 23 ménages sur 26 occupaient un nouveau logement ;
- Pour le quartier Palente : l'ensemble des ménages, soit 6 sur 6 étaient relogés.

Il restait donc encore 6 ménages à reloger (3 ménages MOS et 3 déco-habitation). Un travail avait été engagé avec eux depuis la fin de l'année 2003 mais la complexité des situations (cumul de handicaps socio-économiques, difficulté à définir clairement un projet «logement»...) nécessitait un travail d'accompagnement social de longue haleine.

HDL a donc souhaité poursuivre le suivi de ces situations au-delà de la fin de la mission que lui avait confiée Néolia.

Il avait alors été convenu qu'une subvention exceptionnelle pourrait être sollicitée par HDL sur une base de 20 heures d'accompagnement par ménage, à raison de 30 € de l'heure.

Cette mission complémentaire s'est terminée fin 2006.

HDL sollicite donc une aide de la Ville d'un montant de 3 600 €. En cas d'accord, la somme de 3 600 € sera prélevée au chapitre 204.72/2042.5030 CS 30100.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 3 600 € à HDL correspondant au solde de la MOS Relogement engagée en 2003.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Mme POISSENOT, M. BAUD n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 13 novembre 2007.*